



MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

.....

AVANT-PROJET DE LOI Portant Politique Nationale du Sport à Madagascar

NOTE DE PRESENTATION

**Son Excellence Monsieur le Président de la République ;
Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Mesdames et Messieurs les Ministres ;
Mesdames et Monsieur le Vice-Ministre ;
Messieurs les Secrétaires d'Etat**

La loi 97-014 du 08 août 1997 portant organisation et promotion des Activités Physiques et Sportives est dépassée et ne correspond plus à l'évolution du contexte mondial dans les domaines du sport et de l'éducation physique ; évolution matérialisée par l'adoption des nouveaux textes et des instruments de coopération internationale : le Code Mondial Antidopage en 2003, la Convention Internationale contre le Dopage dans le sport en 2005, les principes universels de base de bonne gouvernance du Comité International Olympique ou CIO en 2008, la Charte internationale révisée de l'éducation physique de l'activité physique et du Sport en 2015, les directives à l'intention des décideurs en vue de l'implantation d'une Education Physique de Qualité publiées par l'UNESCO en 2015, l'Agenda olympique 2020 et le Code d'éthique révisé du CIO en 2016, le Plan d'Action de Kazan en 2017, la Charte Olympique dans son état en vigueur en juin 2019.

De plus, depuis l'indépendance jusqu'à ce jour, Madagascar ne dispose d'aucune Politique Sportive claire et précise. Il n'existe pas une vision partagée entre toutes les parties prenantes dans les domaines du Sport. Dépourvus d'objectifs et d'axes stratégiques cohérents et harmonisés, les Gouvernements qui se sont succédé font de pilotage à vue avec des activités éphémères et sans fondement durable. Il en résulte que ces dernières années, le Ministère en charge des Sports devient comme une grande Agence de voyage qui se charge uniquement d'achats de billets de déplacements des fédérations sportives et ne parvient pas à développer des stratégies et des programmes de développement palpables et concrets. Ce manque de vision et de politique sportive a lourdement handicapé le développement des coopérations bilatérales et des partenariats publics et privés pour le développement du Sport à Madagascar.

D'ailleurs, l'on a constaté ces trois dernières décennies une violation manifeste du droit d'accès à une éducation physique de qualité au détriment de millions d'enfants malagasy en milieu préscolaire et primaire et la régression de la qualité de l'éducation physique au niveau secondaire. Cette situation désastreuse a conduit à l'avènement d'une génération des citoyens potentiellement inactifs, lesquels sont ainsi devenus vulnérables face à certaines maladies chroniques tels que les maladies cardiaques, le diabète, le cancer ainsi que l'obésité. Il en résulte l'accroissement démesuré des dépenses liées à la santé et la diminution de la productivité et de l'engagement civique des jeunes.

Tout cela explique et justifie la nécessité impérieuse de l'adoption d'une nouvelle loi portant Politique Nationale du Sport.

OBJECTIF DU PROJET DE LOI :

L'objectif du projet de loi est de permettre à l'Etat malgache de concrétiser à terme la vision nationale du sport à trois composantes pour faire de Madagascar :

- 1) Un pays modèle et de référence en Afrique dans l'instauration d'une éducation physique de qualité pour tous en vue de forger une nouvelle génération de citoyens en bonne santé, actifs et compétents;
- 2) Une Grande Nation Sportive émergente en Afrique disposant des viviers considérables et intarissables de talents sportifs au niveau régional et local ;
- 3) Un Pays modèle et de référence en Afrique et dans le monde en matière de la promotion du Sport pour tous contribuant à la consolidation de la paix et au développement durable.

COMPOSANTES DU PROJET DE LOI :

Le projet de loi comprend quatre composantes :

Titre préliminaire : Définition, objet et vision (Art 1-3)

Titre I : Cadre structurel et institutionnel

Chapitre I : De l'amélioration continue de la qualité de l'éducation physique (Art 4-11) ;

Chapitre II : De la réforme du sport scolaire et de la préparation de la relève sportive en milieu scolaire (Art 12-19) ;

Chapitre III : De la composition et de l'organisation du mouvement sportif à Madagascar (Art 20-25) ;

Chapitre IV : De la charte de bonnes relations entre l'Etat et le Mouvement sportif (Art 26-39)

Chapitre V : Du statut et de la préparation des athlètes de haut niveau (Art 40-46)

Chapitre VI : De la promotion du sport semi-professionnel et professionnel (Art 47)

Chapitre VII : De la protection des athlètes, des principes de base de bonne gouvernance et du code d'éthique (Art 48-51)

Chapitre VIII : De la promotion du sport pour tous et des fédérations affinitaires (Art 52-55)

Titre II : Cadre de mise en œuvre

Chapitre I : Mise en œuvre au niveau national (Art 56-58) ;

Chapitre II : Mise en œuvre à l'échelon décentralisé (Art 59-62) ;

Chapitre III : De la promotion et de la gestion durable des infrastructures et des équipements sportifs (Art 63-69) ;

Chapitre IV : De la formation des cadres et des techniciens (Art 70-72)

Chapitre V : De la réforme du système de financement du sport (Art 73-78)

Chapitre VI : De la recherche, de l'expertise scientifique et technique et de partenariats (Art 79-80)

Dispositions transitoires et finales (Art 81-84)

Le Ministre de la Jeunesse et des Sports sera chargé d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

Tel est, Son Excellence Monsieur le Président de la République, Monsieur le Premier Ministre Chef du Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Ministres, Mesdames et Monsieur le Vice-Ministres, Messieurs les Secrétaires d'Etat l'objet de cet avant-projet de loi que j'ai l'honneur de soumettre à votre haute approbation.